Garantie Obsèques



Serenova & Serenova Référence

Pour tous
À partir de 50 ans

ASAF & AFPS en partenariat avec AXA

Serenova & Serenova référence

Anticipez le financement de vos obsèques et protégez vos proches !



LE SAVIEZ -VOUS ?

En France, les frais d'obsèques s'élèvent à 6000 €* en moyenne.

Hors concessions, monuments et et frais d' inhumation à l'étranger.

Les contrats d'assurance obsèques **Serenova** et **Serenova Référence** sont conçus pour anticiper le coût de vos obsèques et protéger vos proches, qui seront aidés et soutenus financièrement le jour venu.

Ils permettent également de vous assister, vous et vos proches, avant, pendant et après le décès. Nous aidons vos proches à surmonter plus sereinement les tracas financiers et administratifs liés aux obsèques.

Choisissez le contrat obsèques adapté à votre situation

Contrat SERENOVA

Choisissez un capital compris entre

2000 € — **10 000 €**

€ Capital revalorisé tous les ans

Revalorisation annuelle garantie de 1%, complétée le cas échéant par des participations aux bénéfices.

Contrat SERENOVA REFERENCE

Choisissez un capital compris entre

3000 € — **10 000 €**

Le capital peut être revalorisé grâce à d'éventuelles participations aux bénéfices.

Exemple : Après 20 ans d'adhésion, un capital de 6 000 € s'élèvera à 7 321 €, soit une revalorisation de 22 %. **Votre capital décès bénéficie d'une revalorisation annuelle garantie de 1 % durant toute votre adhésion** sans augmentation de la cotisation.
Si vous cotisez pendant 10 ou 20 ans, le capital continue d'être revalorisé après avoir terminé vos paiements.

Capital choisi à l'adhésion **6 000 €**

+ 22 %

Capital après 20 ans **7 321€**

Un contrat obsèques n'est pas un contrat d'épargne.

Les contrats obsèques **Serenova et Serenova Référence** sont des contrats de prévoyance qui permettent d'assurer l'incertitude de la date de son décès. Le montant du capital qui sera versé en cas de décès est défini dès l'adhésion.
Ces contrats ne servent pas à épargner. Ils servent à payer tout ou partie de vos obsèques, jusqu'à hauteur du capital que vous avez choisi.

* Coûts moyens au 1/01/2024 - Source : OGF opérateur de services funéraires en France

L'essentiel des contrats

Serenova & Serenova Référence

Votre contrat

- Adhésion de 50 à 85 ans inclus
- Sans aucun questionnaire médical quel que soit l'âge
- Permet le financement de vos obsèques par le versement d'un capital garanti choisi à l'adhésion
- Couverture immédiate en cas de décès accidentel, puis 1 an après l'adhésion quelle que soit la cause du décès*.



Votre cotisation

Le montant de votre cotisation est fixe, il n'évolue pas dans le temps.

Le montant de votre cotisation est calculé en fonction :

- de votre âge au moment de l'adhésion,
- du montant du capital que vous choisissez,
- de la durée de cotisation (10 ans, 20 ans ou viagère).

Choisissez la durée de paiement de vos cotisations

○ **10 ans** ou ○ **20 ans**

Cotisation à durée déterminée

Une fois les 10 ou 20 ans passés, vous ne payez plus mais vous restez assuré jusqu'à votre décès.

○ **à vie**

Cotisation viagère

Vous payez votre cotisation jusqu'à votre décès.

Comment votre capital est versé ?

Le capital est mis à disposition dans un délai de 48 heures dès réception des pièces justificatives.

Il est versé soit directement à l'entreprise de pompes funèbres pour éviter l'avance de frais à vos proches, soit remboursé à un proche ayant déjà réglé les frais d'obsèques.

Deux situations possibles

Si le montant du capital garanti est supérieur au montant de la facture.

Le solde est reversé au(x) bénéficiaire(s) de second rang que vous avez désigné(s).

Si le montant du capital garanti est inférieur au montant de la facture.

Le capital ne suffit pas à couvrir la totalité des frais, vos proches devront régler le reliquat de la facture.

*Hors exclusions prévues au contrat

Avantages tarifaires

10 % de réduction couple sur votre contrat obsèques en cas d'adhésion simultanée.

8 % de réduction sur votre complémentaire santé ASAF & AFPS pour la souscription d'un contrat Obsèques.

Bon à savoir...

Le capital versé directement aux pompes funèbres ou à la personne physique ayant réglé les obsèques **n'est pas soumis à l'impôt.**

Les services d'assistance inclus

Pour vous dès l'adhésion



Nous répondons à vos questions sur la préparation des obsèques.

- ✓ **Conseils sur les démarches :** obsèques civiles ou religieuses, crémation, don du corps…
- ✓ **Information sur les réglementations en vigueur :** cimetières, concessions, transport, chambres funéraires…



Et nous vous fournissons des informations juridiques et fiscales.

- ✓ **L'héritage et la succession**
 Sur les héritiers, les testaments, les coûts de l'héritage, la transmission des biens…
- ✓ **L'information juridique et fiscale**
 Sur la revente de biens, les plus-values, les transferts de fonds…

Pour accompagner vos proches, au moment venu et après



En cas de décès à plus de 30 km du domicile, nous organisons et prenons en charge le rapatriement et les frais de transports des proches jusqu'à 3 600 €.

- ✓ **Du défunt jusqu'au lieu d'inhumation en France.** Incluant, les frais de traitement post mortem, de mise en bière et d'aménagement nécessaire au transport.
- ✓ **Les frais de transports sont pris en charge** pour la présence d'un proche et le retour des proches voyageant avec lui si nécessaire.



Nous vous proposons une mise en relation avec un psychologue spécialisé dans le deuil. Les honoraires sont pris en charge jusqu'à 480 €.

- ✓ **Jusqu'à 6 rendez-vous téléphoniques ou en cabinet avec un psychologue clinicien,** pendant 12 mois suivant le décès, dans la limite de 80 € par séance.



Nous nous occupons de trouver la personne idéale pour vous épauler. Vous faites le choix parmi des services en fonction de vos besoins, jusqu'à 750 €.

- ✓ **Aide-ménagère au domicile du défunt**
 Pour accomplir les tâches de nettoyage et de rangement.
- ✓ **Garde des enfants**
 Si personne ne peut assurer la garde des enfants ou petits-enfants de moins de 15 ans.
- ✓ **Garde des animaux domestiques**
 Si les animaux domestiques ne peuvent bénéficier de leur garde habituelle.



Nous mettons en place des services utiles pour vos démarches.

Une plateforme digitale est mise à disposition pour préparer vos démarches, pendant 1 an

- ✓ Cette plateforme permet de prendre connaissance des démarches à réaliser et de préparer tous vos dossiers. **Elle permet de générer des lettres rédigées, centraliser les justificatifs à fournir et envoyer les courriers aux organismes.**

En cas de besoin, nous vous proposons un accompagnement social

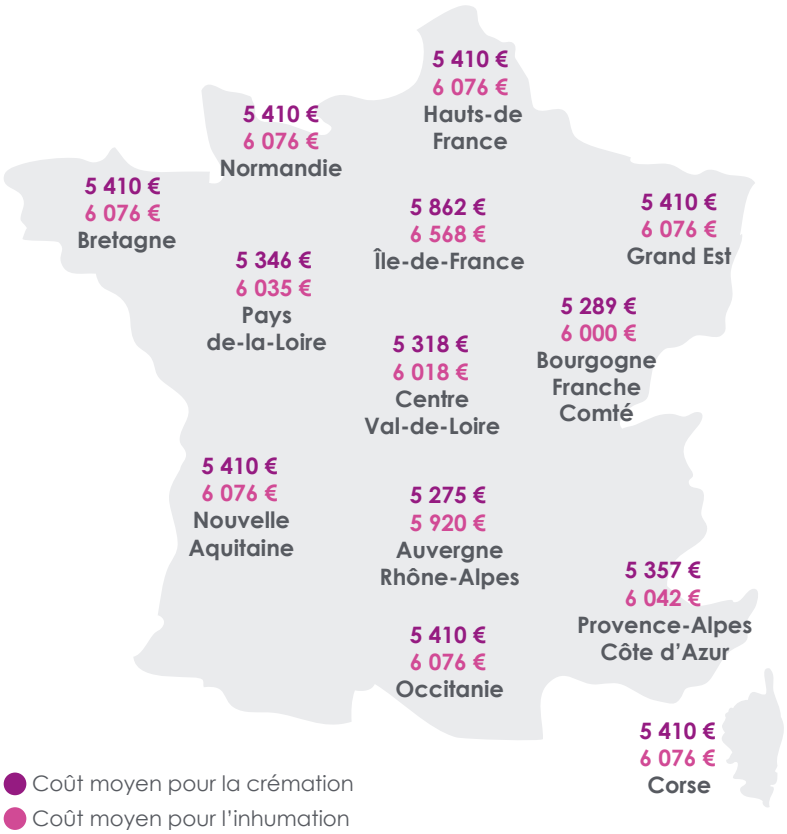
- ✓ Nous vous proposons 3 évaluations par téléphone par un(e) Assistant(e) Social(e) qui vous aidera à organiser vos démarches auprès des organismes appropriés.

Et pour les formalités les plus urgentes nous mettons en place un taxi pour les personnes seules, jusqu'à 160 €.

- ✓ Nous prenons en charge les déplacements dans un rayon de 50 km.

Combien coûtent les obsèques près de chez vous ?

Coûts moyens[1] des obsèques par région, en cas de crémation ou inhumation.
Ces coûts sont hors concession, monument et frais de transport.



● Coût moyen pour la crémation
● Coût moyen pour l'inhumation



(1) OGF (Dont PFG, Roblot, Henri de Borniol, Dignité funéraire) S.A. au capital de 40 904 385 € - Siège social : 31, rue de Cambrai, 75946 Paris Cedex 19 - RCS Paris 542 076 799 - Habilitation Funéraire Préfectorale Paris N° 18 75 0001 - tarif au 1er janvier 2024.

Partenariat OGF/ASAF & AFPS

Profitez de l'expertise OGF, 1er opérateur funéraire en France

Des avantages exclusifs pour les détenteurs d'un contrat Serenova[1]

-15 %
sur les services et prestations OGF [2]

- 5 %
sur la marbrerie[3]

OGF, un réseau de 1 200 agences partout en France

PFG près de 700 agences en France
Maison ROBLOT 40 agences à Paris et dans le Sud-Est
DIGNITÉ FUNÉRAIRE près de 370 agences en France
HENRI DE BORNIOL 5 agences à Paris

- La réalisation d'un devis (cérémonie, monuments, etc.)
- Vos démarches et conseils personnalisés
- L'organisation d'obsèques
- Un service accessible 7j/7 et 24h/24

(1) Hors Serenova Référence
(2) 15% de remise sur les prestations et fournitures funéraires réalisées dans une agence du groupe OGF, au moment des obsèques d'un client ASAF & AFPS ou pour des obsèques réglées par un client ASAF & AFPS (un justificatif sera demandé).
(3) : 5% de remise pour les clients ASAF & AFPS sur l'achat d'un monument OGF et la pose réalisée par un OGF.

ASAF & AFPS *Votre assurance en toute confiance !*



Votre Espace Adhérent sur **asaf-afps.fr**

Un espace pensé pour vous faciliter la vie !

Choisir l'ASAF & AFPS, c'est

- ✓ Un Espace Client en ligne dédié et sécurisé, accessible 7j/7, 24h/24
- ✓ Des Conseillers à votre écoute, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, sans interruption
- ✓ Une prise en charge efficace de vos demandes

On vous dit tout de nous !

NOTRE MÉTIER

- ✓ Concevoir et gérer des contrats d'assurance Santé et Prévoyance.
- ✓ Renforcer nos contrats avec des services personnalisés et des avantages récompensant la fidélité de nos adhérents.

NOTRE VOCATION

- ✓ Rendre accessible l'assurance à tous en accompagnant et conseillant au mieux nos adhérents.

NOTRE ASSUREUR

- ✓ AXA France apporte tout le sérieux et la solidité financière d'un grand groupe pour conjuguer sécurité, fiabilité et qualité de service.

Cachet de votre Courtier Conseil

PAPIER BAC DE TRI

ASAF & AFPS

Association souscriptrice de contrat d'assurance de groupe (Loi 1901) : ASAF & AFPS (Association Santé et Action Familiale & Action Familiale de Prévoyance Sociale) - J.O. du 05/01/74 - Siret 307 513 259 00043 - n°orias : 11 059 106 (www.orias.fr) – **Centre de Gestion (pour ASAF & AFPS) : GIEPS** - Groupement d'Intérêt économique (ordonnance n°67-821) de Prévoyance Sociale - 950 012 997 RCS ANTIBES - Sièges sociaux ASAF & AFPS / GIEPS : Les Templiers - 950 Route des Colles - 06410 BIOT. **Assureurs : AXA France Vie** - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE - Mandataire exclusif en opérations de banque d'AXA Banque - LEI : 969500JYOZHAIBIU3513 - n°orias : 13 005 764 (www.orias.fr) – **AXA Assurances Vie Mutuelle** - Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - LEI : 969500CLDCN0B80Z0L19 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE Cedex – Entreprises régies par le Code des assurances – **Inter Partner Assistance** - SA de droit Belge au capital de 180 702 613 € - Siège social : Boulevard du Régent 7 - 1000 Bruxelles - Entreprise d'assurance non vie agréée par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 0487, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le n° BCE 415 591 055, **prise au travers de sa succursale française** (316 139 500 RCS NANTERRE) établie 8-10, rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff. **Autorité chargée de leur contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)** située : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

OFF704/20260505